



Réussir et développer **l'accueil d'enfants en situation de handicap**

Crèche – Halte-Garderie – Accueil de loisirs – Centre de vacances



Réussir et développer l'accueil d'enfants en situation de handicap !

La **loi du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées vise à « *assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie* ».

En pratique, même s'il n'existe pas de caractère contraignant et d'obligation d'accueil, la jurisprudence établit que « *le refus d'accepter un enfant, en raison de troubles de la santé ou de handicap, au sein d'un service public tels que la cantine scolaire, les activités périscolaires, les crèches, les halte-garderies caractérise l'existence d'une discrimination, dans la mesure où tous les enfants ne bénéficient pas du même traitement, conformément au principe général d'égalité d'accès des usagers au service public* » (Délibération de la HALDE n°2006-231 du 11 décembre 2006).

Toutefois, l'un des obstacles majeurs rencontrés par l'ensemble de ces structures pour mettre en œuvre l'accueil d'enfants en situation de handicap, réside essentiellement dans **l'absence de préparation et de formation adéquate des personnels d'encadrement**. En effet, l'ensemble des formations professionnelles initiales de l'ensemble de ces personnels n'aborde que très peu ou pas du tout cette question toute particulière de l'accueil d'enfants en situation de handicap.

L'apport de compétences professionnelles complémentaires, dans le cadre d'un processus de formation continue, s'avère donc d'une importance capitale pour **accompagner les professionnels de ces structures dans cette mutation** nécessaire de leur fonctionnement, et se présente comme un atout dans leur évolution, **en termes d'employabilité** notamment.

Créé en 2007, **l'Institut de Formation à l'Animation et l'Accompagnement au service de Publics en situation de Handicap (IFAPH)**, s'est donc donné pour mission d'accompagner les structures gestionnaires publiques ou associatives et leurs équipes d'encadrement, en leur proposant des modules de formation spécifiquement centrés sur cette problématique.

En articulant enjeux réglementaires, compréhension des besoins des familles, apprentissage des gestes et techniques d'accompagnement dans la vie quotidienne, adaptation pédagogique des activités, prise en compte du financement des surcoûts, l'IFAPH propose un accompagnement global des structures d'accueil pour les aider, par des apports pratiques et concrets, à réellement développer et réussir l'accueil d'enfants en situation de handicap.

ACCUEILLIR UN ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP



Depuis plus de trente ans, notre société affirme les principes d'égalité des chances, des droits et de citoyenneté des personnes en situation de handicap. Les structures d'accueil collectif de la petite enfance, de loisirs ou de vacances, n'échappent pas à cette règle et se présentent même comme les premiers lieux d'inclusion des enfants en situation de handicap, dans notre pays. Pourtant, sur le terrain, l'accueil n'est pas si simple. Les équipes se sentent parfois démunies, non formées, en

nombre insuffisant pour faire face aux besoins spécifiques. Cette insuffisance de l'offre d'accueil conduit nombre de familles à réduire ou cesser leur activité professionnelle. Pourtant, de nombreuses expériences montrent, qu'au travers d'adaptations raisonnables et cohérentes, l'accueil d'enfants en situation de handicap est non seulement possible mais souhaitable et source d'enrichissement mutuel pour tous les enfants...

OBJECTIFS

L'objectif de ce module de formation est double. Tout d'abord, il vise à permettre aux participants d'aborder, de manière globale et générale, l'ensemble de la problématique de l'accès des enfants en situation de handicap aux structures d'accueil collectif de la petite enfance, de loisirs ou de vacances et d'en comprendre les enjeux, sous tous ses aspects (sociaux, réglementaires, familiaux, pédagogiques, financiers). D'autre part, il a pour objectif d'affirmer les droits des enfants en situation de handicap et de leur famille, de rassurer les équipes, de faire évoluer les mentalités en s'appuyant sur des réalisations réussies et diffusables à l'ensemble des structures d'accueil.

CONTENU

- ⇒ Les **enjeux de l'accès des enfants en situation de handicap aux lieux d'accueil** collectifs de la petite enfance, de loisirs ou de vacances.
- ⇒ Le **contexte juridique et réglementaire** relatif aux droits, à l'égalité des chances et à la citoyenneté des personnes en situation de handicap.
- ⇒ La particularité des **attentes et besoins des familles** ayant un enfant en situation de handicap.
- ⇒ **Préparer l'accueil** d'un enfant en situation de handicap : l'échange avec la famille, le recueil des informations concernant l'enfant, la transmission de ces informations à l'équipe d'animation...
- ⇒ **Le partenariat avec l'ensemble des acteurs accompagnant l'enfant** et sa famille au quotidien
- ⇒ Les **conséquences pratiques et concrètes** de l'accueil d'un enfant en situation de handicap au sein d'une structure d'accueil collectif de la petite enfance, de loisirs ou de vacances.

MODALITES PRATIQUES

- Public ciblé : Equipes d'encadrement ou d'animation
- Nombre de participants limité à 15 personnes
- Durée : 2 journées

L'ACCOMPAGNEMENT D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP



Accueillir un enfant en situation de handicap au sein d'une structure collective de la petite enfance, de loisirs ou de vacances, c'est avant tout, garantir une qualité d'accompagnement et de prise en charge de ses besoins particuliers, sur le plan de la vie quotidienne, d'attentions d'ordre médical, de relation aux autres enfants, de participation aux activités. La spécificité de certaines situations de handicap requiert, dans la plupart des cas, des connaissances

et des savoir-faire, qui vont au-delà des principes généraux d'accueil de tous les enfants et de la bonne volonté. Dispenser aux équipes d'encadrement ces éléments de connaissance relève de la responsabilité de l'organisateur.

OBJECTIFS

L'objectif de ce module de formation est d'apporter aux participants un ensemble de connaissances, de points de repère, de techniques et de savoir-faire leur permettant de mieux appréhender l'accompagnement d'un enfant en situation de handicap, dans le quotidien, et de faire face aux situations les plus courantes.

CONTENU

- ⇒ La notion de handicap, les différents types de déficience et leurs **conséquences pratiques et concrètes** dans la vie quotidienne d'un lieu d'accueil de la petite enfance, de loisirs ou de vacances.
- ⇒ Apprentissage de la **manipulation des fauteuils et des gestes de la vie quotidienne** (techniques de portage, aide à la prise de repas, au nursing...)
- ⇒ Sensibilisation aux principales **attentions d'ordre médical** les plus courantes (épilepsie, troubles de l'alimentation ou de la déglutition, troubles respiratoires, allergies alimentaires...)
- ⇒ Concevoir et imaginer des **activités adaptées** aux possibilités des enfants en situation de handicap et favorisant la relation et l'échange avec des enfants valides de leur âge.
- ⇒ Les **règles d'or** de l'animation et de l'accompagnement au service de publics en situation de handicap.

MODALITES PRATIQUES

- Public ciblé : Equipes d'encadrement ou d'animation
- Nombre de participants limité à 15 personnes
- Durée : 2 journées

Code formation S3

Mieux connaître pour bien accueillir

L'ADAPTATION DES ACTIVITES



Pour toute structure collective de la petite enfance, de loisirs ou de vacances, l'accueil d'un enfant en situation de handicap ne peut se limiter à une notion de mode de garde ni à une dimension de prise en charge, au quotidien, des besoins spécifiques de l'enfant. La participation aux activités, la construction de relations avec les autres enfants de son âge, son bien-être et son épanouissement relationnel sont au cœur du projet éducatif et pédagogique des équipes d'encadrement.

L'activité ludique se présente alors comme le support qui va permettre la construction de ces échanges et l'inclusion de l'enfant au sein du groupe. Ainsi, la mise en place d'une stratégie d'adaptation des activités s'avère indispensable en prenant en compte les possibilités de l'enfant et les ressources de la structure

OBJECTIFS

Ce module de formation est spécialement destiné aux équipes d'encadrement ayant suivi le module de formation S3 sur l'accompagnement des enfants en situation de handicap, dans une démarche d'approfondissement spécifique sur la question de l'adaptation des activités. Il vise à permettre aux participants de construire, au sein de leur structure, une stratégie d'adaptation des activités, s'appuyant sur l'identification du potentiel des enfants en situation de handicap, et à identifier les supports d'animation favorisant la coopération entre les enfants et les différentes formes d'adaptation possibles (modification du matériel, aménagement des règles, séquençage des animations...).

CONTENU

- ⇒ Identifier les **conséquences du handicap** dans une situation d'animation.
- ⇒ Resituer la démarche d'adaptation au cœur de la **démarche éducative et pédagogique** d'un projet d'animation.
- ⇒ Outils et supports pour **analyser les potentialités** d'un enfant au-delà de son handicap.
- ⇒ Les **supports d'animation** favorisant la coopération et l'instauration de relations entre les enfants.
- ⇒ Les différentes **formes d'adaptation des activités** (choix des supports, modification du matériel, aménagement des règles, séquençage des animations...).

MODALITES PRATIQUES

- Public ciblé : Directeurs, animateurs ayant suivi le module S3
- Nombre de participants limité à 15 personnes
- Durée : 1 journée

LES TROUBLES DE LA RELATION ET DU COMPORTEMENT



Sans aucun doute, l'une des difficultés majeures des équipes d'encadrement accueillant un enfant en situation de handicap se concentre autour de la problématique des troubles de la conduite, de la relation ou du comportement. Or, pour les équipes, il est souvent difficile d'analyser ces troubles, qui peuvent parfois se traduire par des situations d'agressivité, d'opposition, de refus de participation et de relation aux autres. La mise en place d'une autorité bienveillante et excluant

toute forme d'agressivité et de jugement de valeur de la part des encadrants s'avère d'autant plus compliqué. C'est pourquoi, aider les équipes à mieux comprendre ce qui se joue dans ces situations, à mieux maîtriser leurs émotions et à se positionner, est un atout très précieux pour les équipes.

OBJECTIFS

L'objectif de ce module de formation est d'apporter aux participants un ensemble de connaissances, de points de repère, de techniques et de savoir-faire leur permettant de mieux appréhender les situations d'enfants présentant des troubles de la relation, de la conduite ou du comportement et d'adapter, dans le quotidien, leur positionnement éducatif et pédagogique.

CONTENU

- ⇒ La **notion de troubles** de la conduite, de la relation et du comportement.
- ⇒ Analyse des **situations problématiques** au sein d'un lieu d'accueil collectif et de leurs conséquences dans le fonctionnement du groupe, pour l'enfant lui-même, pour les autres et pour l'équipe.
- ⇒ Outils pour **mieux comprendre et mieux prévenir** les troubles.
- ⇒ De l'observation à la proposition, **analyse du positionnement éducatif** de l'équipe d'encadrement et de l'accompagnement vers une évolution positive de l'enfant.

MODALITES PRATIQUES

- Public ciblé : Equipes d'encadrement ou d'animation
- Nombre de participants limité à 12 personnes
- Durée : 1 journée

Code formation S5

Mieux comprendre

ACCOMPAGNER LES EQUIPES



Toutes les enquêtes de terrain sur la problématique de l'accès des enfants en situation de handicap aux structures d'accueil collectif de la petite enfance, de loisirs ou de vacances mettent en avant le besoin et la nécessité de l'accompagnement des équipes, tant sur le plan de l'organisation pédagogique, de l'évaluation des demandes d'accueil d'enfants en situation de handicap et des besoins d'adaptation, que de supervision et d'appui au long cours.

OBJECTIFS

L'objectif de ce module est de permettre aux participants d'analyser les besoins d'accompagnement et d'appui technique des équipes d'encadrement accueillant des enfants en situation de handicap au sein de leur structure et d'identifier les différentes modalités de mise en œuvre et de structuration de cet accompagnement.

CONTENU

- ⇒ **Analyse des difficultés rencontrées à partir de situations concrètes**
- ⇒ **Analyse des besoins des équipes d'encadrement** accueillant un enfant en situation de handicap au sein de leur structure.
- ⇒ **Outils et modes d'intervention à mettre en place**

MODALITES PRATIQUES

- Public ciblé : Equipes d'encadrement ou d'animation
- Nombre de participants limité à 15 personnes
- Durée : 1 journée

CONDITIONS GENERALES

AGREMENT

L'IFAPH est un organisme de formation professionnelle enregistré sous le n° 53 35 08474 35
Auprès de la Préfecture de la Région Bretagne.

TYPE D'ACTION DE FORMATION

Les actions de formation dispensées par l'IFAPH relèvent de l'article L. 6313-1 du Code du travail : adaptation et développement des compétences, promotion, prévention, entretien ou perfectionnement des connaissances.

CONVENTION DE FORMATION

L'ensemble des actions de formations dispensées par l'IFAPH font l'objet d'une convention de formation avec l'organisme demandeur, lui permettant de bénéficier des fonds de formation professionnelle.

VALIDATION

Une attestation de présence est délivrée à chaque stagiaire à l'issue de la session sur vérification de la feuille d'émargement signée par les participants et le formateur.

DEROULEMENT DES FORMATIONS

ACCUEIL

Les stagiaires sont accueillis 20 mn avant le début de la session. Le formateur rappelle le déroulement de la formation, ses objectifs, son découpage pédagogique et fait connaissance avec le groupe.

HORAIRES

Les horaires des sessions de formation sont établis d'un commun accord avec l'organisme demandeur, sur la base de 7h par jour de formation, comprenant une pause déjeuner d'au minimum 45 minutes.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Le nombre de participants varie selon les sessions de formation (voir le détail dans les fiches de présentation des modules).

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES et d'ENCADREMENT

L'organisme demandeur met à la disposition de l'IFAPH une salle équipée de tables et chaises, un vidéo projecteur et bouteilles d'eau. Un dossier de stage ou manuel est remis par le formateur à chaque participant

METHODE PEDAGOGIQUE

Exposés théoriques, études de cas, exercices pratiques, mise en situation, illustration par des vidéos, discussion.

SUIVI, EVALUATION et QUALITÉ DE LA FORMATION

Une feuille d'évaluation est distribuée en fin de stage pour appréciation. Ces questionnaires nous permettent de mesurer le niveau de satisfaction des stagiaires sur le déroulement et le contenu de la formation (accueil, supports de cours, qualité des salles, qualité pédagogique du Formateur...). Pendant toute la durée de la formation, chaque stagiaire peut s'adresser au formateur pour lui faire part de ses remarques. Le règlement intérieur est disponible sur le site.

NOS INTERVENANTS

Tous nos formateurs disposent d'une expérience de terrain et d'une qualification professionnelle dans le domaine de l'éducation spécialisée et/ou de l'animation. Ils allient expertise théorique et technique et qualités pédagogiques.

TARIFS

Le coût d'intervention pédagogique sur site est fixé à **950 € TTC par jour d'intervention** auquel se rajoutent les **frais de déplacement** éventuels (sur la base de 0,40 € TTC/km ou du tarif 2^{ème} classe SNCF), **de restauration et d'hébergement** définis en fonction du lieu d'intervention.

CONTACT ET RESERVATION

IFAPH

8 rue de la Gare
35160 MONTFORT-SUR-MEU
Tel. 02 99 09 02 36
Fax. 02 23 43 42 12
e-mail : contact@ifaph.com



**Institut de Formation à l'Animation et l'Accompagnement
au service de Publics en situation de Handicap**

Organisme de formation professionnelle enregistré
sous le n° 53 35 08474 35 auprès de la Préfecture de la Région Bretagne

8 rue de la Gare – 35160 Montfort-sur-Meu
Tél. 02 99 09 02 36 – Fax. 02 23 43 42 12
e-mail : contact@ifaph.com

www.ifaph.com